

2025-2026

DOCUMENT DE CONSULTATION

Cotisation annuelle



TABLE DES MATIÈRES

1 – Avant-propos	3
2 – Cotisation 2025-2026	5
Évolution de la cotisation au cours des 10 dernières années.....	6
Proposition de cotisation 2025-2026	6
3 – Prévisions budgétaires 2025-2026	8
Sommaire des produits et des charges.....	10
Les produits	11
Les charges	12
4 – Rémunération des administrateurs élus, dont celle de la présidente	13
5 – Documents de référence	15

1 – AVANT-PROPOS

Conformément aux dispositions législatives qui encadrent les ordres professionnels, l'Ordre des dentistes du Québec tient chaque année une consultation auprès de ses membres sur le montant de la cotisation, tel que proposé par le conseil d'administration (CA) à sa réunion de septembre. L'information concernant la cotisation doit s'accompagner des prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation, d'une ventilation de la rémunération des administrateurs, dont celle du président, et du rapport annuel.

Au terme de cette période de consultation de 30 jours, la secrétaire de l'Ordre fera rapport aux membres lors de l'assemblée générale annuelle (AGA). Les membres présents à l'AGA pourront alors formuler d'autres commentaires sur la recommandation du CA avant que ce dernier, lors d'une séance ultérieure, fixe par résolution le montant définitif de la cotisation pour l'exercice financier 2025-2026.

L'AGA se tiendra uniquement en webdiffusion le samedi 16 novembre, à 10 h.

Pour pouvoir accéder à l'AGA, vous devrez vous inscrire afin de recevoir un lien de connexion.

POUR VOUS INSCRIRE À
L'AGA, CLIQUEZ ICI.



PARTICIPER À LA CONSULTATION

Vous êtes invité à faire parvenir vos commentaires sur le montant de la cotisation au plus tard le 11 novembre 2024, par courriel, à l'adresse consultationcotisation@odq.qc.ca



PRÉSENTATION

**DES INFORMATIONS UTILES
À VOTRE RÉFLEXION À L'ÉGARD
DE L'ÉTABLISSEMENT DU MONTANT
DE LA COTISATION 2025-2026**

2 – COTISATION 2025-2026

Pour 2025-2026, la cotisation annuelle proposée par le CA de l'Ordre est de 2 460 \$ pour les dentistes actifs, de 370 \$ pour les dentistes inactifs et de 285 \$ pour les membres résidents.

Comme pour l'exercice financier précédent, l'Ordre continue d'assurer ses activités dans un contexte d'inflation, de rareté de main-d'œuvre et d'accroissement constant de ses obligations légales et réglementaires.

Une gestion responsable et minutieuse permet un équilibre budgétaire. Les pistes de solution pour réduire les dépenses et augmenter les profits portent fruit. La superficie des locaux a été réduite en janvier 2024, des ressources internes sont embauchées pour réduire les coûts externes versés en honoraires, l'objectif étant de soustraire autant que possible les finances de l'Ordre à certains facteurs économiques externes.

La proposition de cotisation annuelle pour l'exercice 2025-2026 tient compte de la réalité de la hausse des coûts fixes et de la masse salariale.

Le conseil d'administration de l'Ordre a contribué, depuis 2017, à l'effort financier en n'acceptant aucune hausse du jeton de présence. La situation actuelle permet de ne pas demander un gel additionnel et rendre l'augmentation de la rémunération des administrateurs équivalente pour les exercices à venir à celle accordée en moyenne au personnel-cadre de l'Ordre.

Évolution de la cotisation au cours des 10 dernières années

	Cotisation \$ selon rapport annuel au 31 mars											
	En cours	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2017		31 mars 2016
Généralistes et spécialistes		2 376,00 \$	2 285,00 \$	2 160,00 \$	1 960,00 \$	1 710,00 \$	1 710,00 \$	1 710,00 \$	1 710,00 \$	1 710,00 \$	1 710,00 \$	
Augmentation généralistes et spécialistes (%)		4%	6%	10%	15%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Moyenne 3,46%
Augmentation généralistes et spécialistes (\$)		91,00 \$	125,00 \$	200,00 \$	250,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	Moyenne 66,60 \$
Résidents		275,00 \$	264,00 \$	250,00 \$	230,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	175,00 \$	175,00 \$	
Inactifs		357,00 \$	343,00 \$	324,00 \$	294,00 \$	256,50 \$	256,50 \$	256,50 \$	256,50 \$	256,50 \$	256,50 \$	

Proposition de cotisation 2025-2026

Recommandation du conseil d'administration du 20 septembre 2024

ATTENDU QUE le 26 août 2024, le comité d'audit a minutieusement examiné les orientations budgétaires pour la période 2025-2026;

ATTENDU QUE les revenus et les dépenses de l'Ordre doivent augmenter au même rythme afin d'assurer un budget équilibré permettant à l'Ordre de remplir ses obligations légales et réglementaires par ailleurs;

ATTENDU QUE la cotisation, première source de revenus de l'Ordre, doit être ajustée annuellement pour refléter l'augmentation prévisible des dépenses découlant notamment de l'inflation, des obligations légales et réglementaires et ainsi assurer la pérennité de l'ODO;

ATTENDU QUE la cotisation est en lien direct avec les activités de protection du public, notamment l'admission au tableau, la discipline et l'inspection professionnelle;

ATTENDU QUE l'augmentation des dépenses de l'Ordre pour l'exercice 2025-2026 inclut une augmentation de la masse salariale de 3,5 % constituant le principal poste de dépense de l'Ordre, ainsi qu'une augmentation des frais divers;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2025-2026, il est recommandé d'appliquer une indexation de 3,5 % à la cotisation, visant ainsi à maintenir l'équilibre budgétaire;

ATTENDU QUE conformément au Code des professions, la cotisation pour l'exercice financier 2025-2026 sera fixée par le conseil d'administration de l'Ordre, après consultation des membres réunis en assemblées générales et après avoir considéré les commentaires reçus dans le cadre de la consultation des membres tenue au moins 30 jours avant l'assemblée;

ATTENDU QUE le comité d'audit est d'avis de recommander au conseil d'administration une indexation de la cotisation établie de la façon suivante :

1. Une augmentation de 84 \$ pour la classe « des membres généralistes et spécialistes », portant la cotisation de 2 376 \$ à 2 460 \$;
2. Une augmentation de 13 \$ pour la classe « des membres inactifs », portant la cotisation de 357 \$ à 370 \$;
3. Une augmentation de 10 \$ pour la classe « des membres résidents », portant la cotisation de 275 \$ à 285 \$.

ATTENDU QUE le conseil d'administration est en accord avec la recommandation du comité d'audit.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de consulter les membres de l'Ordre sur la proposition d'indexation de la cotisation pour 2025-2026, laquelle s'établirait ainsi :

1. **Une augmentation de 84 \$ pour la classe « des membres généralistes et spécialistes », portant la cotisation de 2 376 \$ à 2 460 \$;**
2. **Une augmentation de 13 \$ pour la classe « des membres inactifs », portant la cotisation de 357\$ à 370 \$;**
3. **Une augmentation de 10 \$ pour la classe « des membres résidents », portant la cotisation de 275 \$ à 285 \$;**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026

3 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026

Le Code des professions exige que l'Ordre communique à ses membres les prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation, soit pour la période allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026. Ces prévisions représentent un budget pro forma qui sera révisé et adopté par le CA en mars 2025.

Aux prévisions budgétaires 2025-2026, présentées à la page suivante, nous ajoutons à des fins de comparaison, une colonne affichant les données du budget adopté par le CA pour l'exercice financier 2024-2025 et une autre représentant les résultats au 31 mars 2024 de l'année financière 2023-2024.

Le budget de l'Ordre est établi par la directrice générale et secrétaire et par la directrice des finances. Il est ensuite soumis au comité d'audit qui, après s'être assuré que le budget respecte les décisions prises par le CA, en propose l'adoption à ce dernier.

Le CA doit s'assurer de maintenir un cadre financier adéquat pour que l'Ordre accomplisse sa mission de protection du public en assurant des services de qualité.

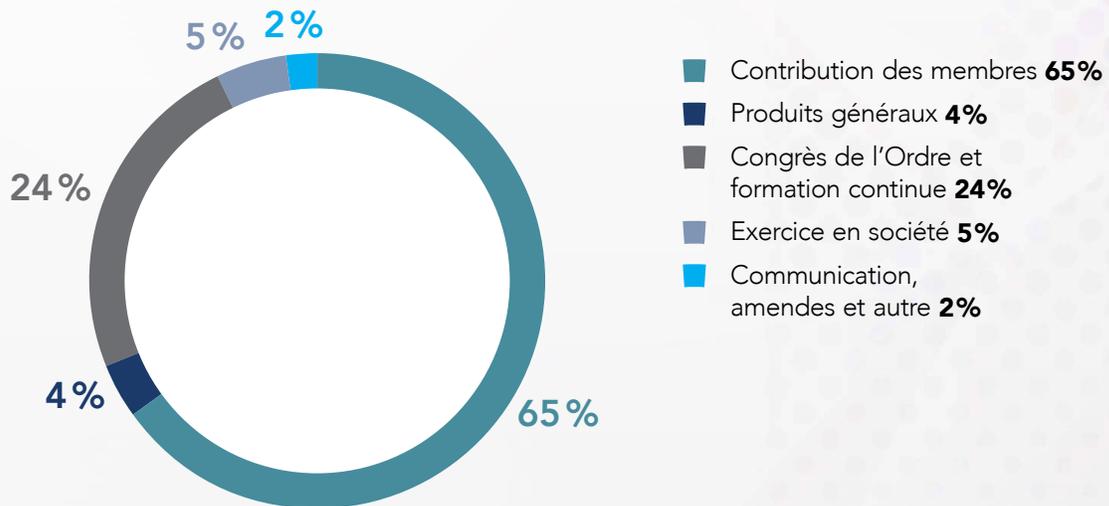
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026

Sommaire des produits et charges

	RÉSULTATS 31 MARS 2024	BUDGET 2024-2025	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026
PRODUITS			
Contributions des membres	11 720 056	12 194 330	12 621 131
Produits généraux	804 717	723 253	723 333
Inspection professionnelle	700	1 750	1 811
Exercice de la médecine dentaire	406 964	820 375	820 375
Admission à l'exercice, tableau et services juridiques	1 180 053	1 178 740	1 219 996
Greffes	351 215	250 000	250 000
Pratique illégale	1 265	1 000	1 000
Affaires publiques et communications	20 701	31 050	31 050
Journées dentaires internationales du Québec	3 638 586	3 802 350	3 882 172
Total des produits	18 124 257	19 002 848	19 550 868
CHARGES			
Inspection professionnelle	1 968 815	2 157 381	2 242 849
Exercice de la médecine dentaire	908 343	1 174 438	1 213 718
Admission à l'exercice, tableau et services juridiques	1 338 281	1 550 539	1 612 606
Syndic	5 169 531	5 030 174	5 199 215
Greffes	464 309	553 149	592 527
Pratique illégale	360 648	175 000	179 025
Affaires publiques et communications	850 574	1 031 266	1 050 574
Finances et administration	2 112 790	2 020 740	2 091 647
Direction générale	1 798 167	1 963 018	2 075 409
Contributions et subventions	269 449	297 201	297 201
Journées dentaires internationales du Québec	2 659 794	2 879 593	2 992 057
Total des charges	17 900 701	18 832 498	19 546 828
Surplus (Déficit)	223 556	170 350	4 040

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026

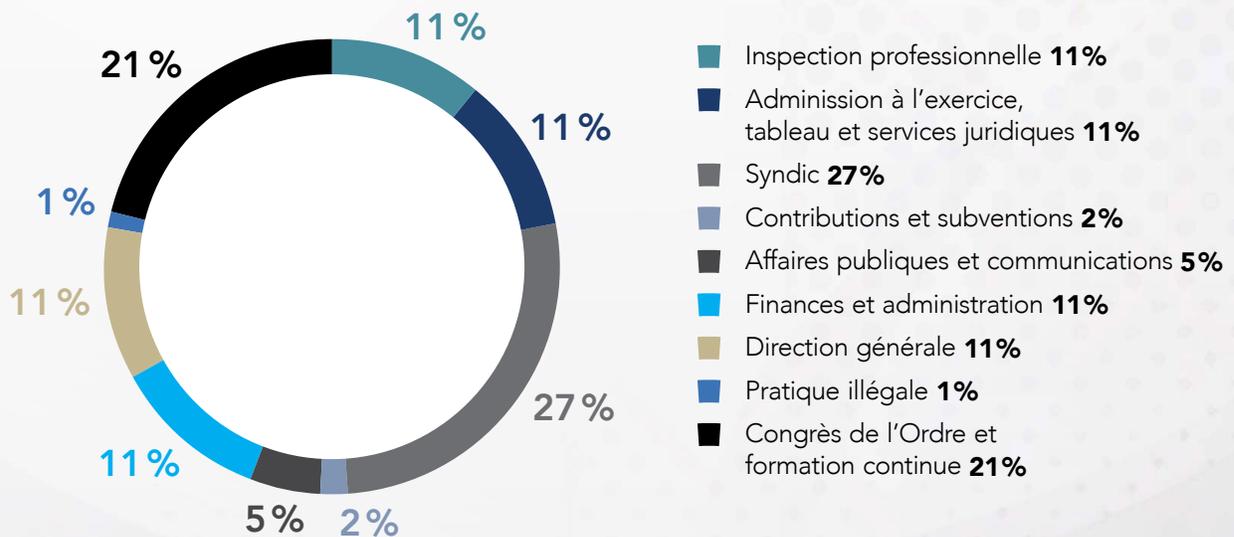
Les produits



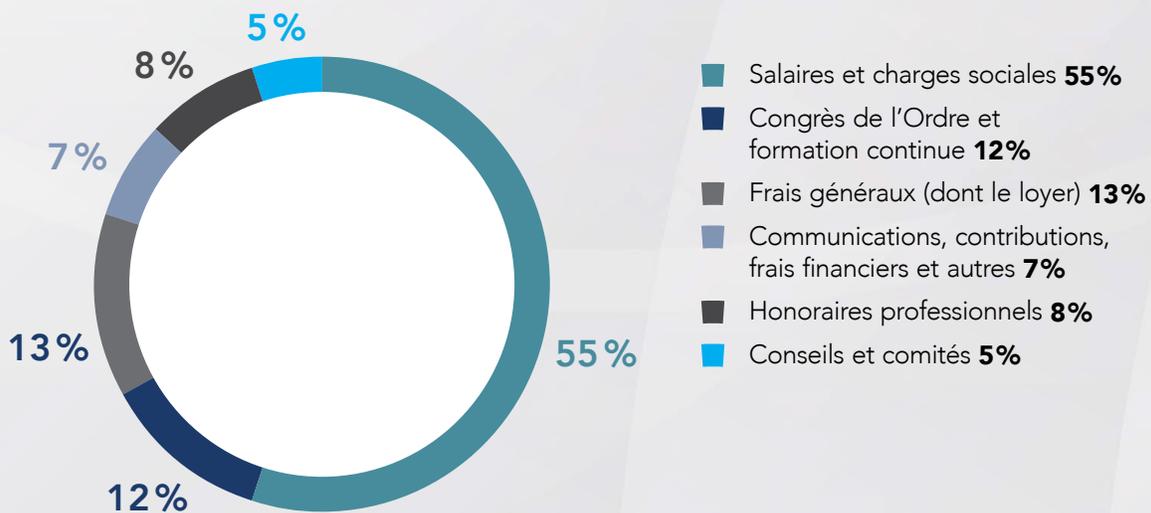
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026

Les charges

CHARGES



CHARGES PAR TYPE DE DÉPENSE



4 – RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS, DONT CELLE DE LA PRÉSIDENTE

Rémunération des administrateurs élus

Conformément aux exigences du Code des professions quant à la rémunération des administrateurs, le CA a adopté la Politique de rémunération des administrateurs de l'Ordre des dentistes du Québec.

La rémunération des administrateurs élus proposée pour l'exercice financier 2025-2026 est la suivante :

- une augmentation de 250\$ du montant du jeton de présence des administrateurs pour une journée complète;
- une augmentation de 165 \$ du montant du jeton de présence des administrateurs pour une demi-journée;
- une augmentation de 25\$ du montant du jeton de présence des administrateurs alloué en heures pour les réunions de moins de 3 heures;
- une augmentation du jeton de présence alloué aux administrateurs qui sont présidents de comité de 125 \$ pour une journée et de 85 \$ pour une demi-journée.

Évolution du jeton de présence au cours des 10 dernières années

	En cours		Jetons de présence historique								
	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2017	31 mars 2016	
Demi-journée	650,00 \$	650,00 \$	650,00 \$	650,00 \$	650,00 \$	650,00 \$	650,00 \$	650,00 \$	650,00 \$	600,00 \$	Moyenne
Augmentation (%)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	8%	0%	0,83%
Augmentation (\$)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	50,00 \$	0,00 \$	5,00 \$
Journée	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	900,00 \$	Moyenne
Augmentation (%)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	11%	0%	1,11%
Augmentation (\$)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	100,00 \$	0,00 \$	10,00 \$

Rémunération de la présidente

Conformément aux exigences du Code des professions quant à la rémunération des administrateurs, le CA a adopté la Politique de rémunération du président de l'Ordre des dentistes du Québec.

Le salaire actuel de la présidente est de 238 680 \$

La rémunération globale de la présidente proposée est la suivante :

- un salaire de 248 227 \$ à compter du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 mars 2026;
- cinq (5) semaines de vacances non monnayables;
- soixante (60) jours payés en cas d'invalidité de courte durée;
- le remboursement des frais de stationnement;

Évolution du salaire au cours des dix dernières années

	En cours		Historique salaire de la présidence								Moyenne
	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	
Salaire	238 680 \$	234 007 \$	234 007 \$	226 312 \$	218 237 \$	218 237 \$	213 958 \$	209 352 \$	206 055 \$	203 411 \$	
Augmentation (%)	2,00%	0,00%	3,40%	3,70%	0,00%	2,00%	2,20%	1,60%	1,30%	1,00%	1,72%
Augmentation (\$)	4 673 \$	0,00 \$	7 695 \$	8 075 \$	0,00 \$	4 279 \$	4 606 \$	3 297 \$	2 644 \$	2 014 \$	3 728 \$

5 – DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Documents qui sous-tendent les renseignements contenus et les références mentionnées dans le présent document de consultation

Vous trouverez sur le site Web de l'Ordre :

- Le Rapport annuel 2023-2024
- La Politique concernant les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale des membres de l'Ordre des dentistes du Québec
- La Politique de rémunération du président de l'Ordre des dentistes du Québec
- La Politique de rémunération des administrateurs de l'Ordre des dentistes du Québec
- Extraits des résolutions du conseil :
 - Rémunération des administrateurs élus
 - Rémunération de la présidente

Pour transmettre vos commentaires, veuillez écrire à l'adresse
consultationcotisation@odq.qc.ca